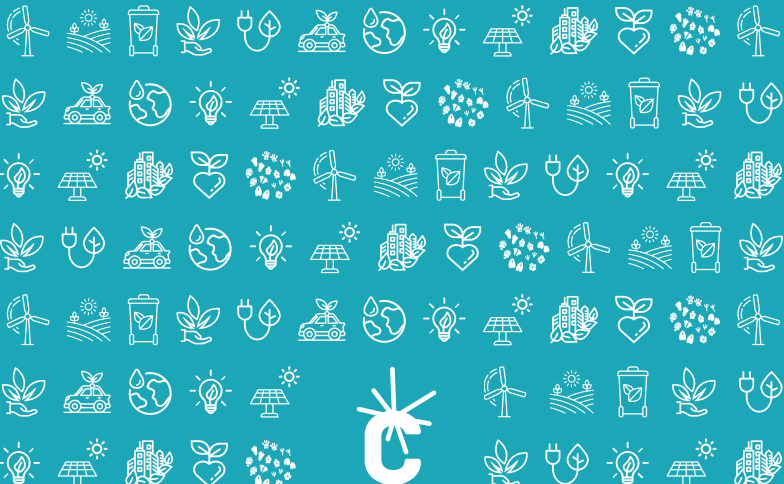




# GUIDE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



# ÉDITO

---



© Sophie BANARET

Chères Castelroussines, Chers Castelroussins,

Les activités humaines des dernières décennies et nos modes de vies actuels causent un dérèglement climatique sans précédent sur notre planète. L'année 2023 a ainsi été l'année la plus chaude jamais enregistrée, sur la terre comme dans les océans.

Dans le département de l'Indre, nous constatons déjà les effets du dérèglement climatique, avec de fortes chaleurs, de longues périodes sans pluie ou encore des événements exceptionnels comme l'épisode de grêle de mai 2022.

Notre Agglomération est engagée depuis plusieurs années dans des actions concrètes et pragmatiques pour nous permettre de nous adapter au dérèglement climatique et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire : réseau de transports en commun gratuits, rénovation énergétique des bâtiments publics, renaturation des espaces urbains, etc. Approuvé en 2021 pour la période 2021-2026, notre Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) donne les grandes orientations et objectifs du territoire, de façon stratégique et opérationnelle à la fois.

La transition écologique consiste à expérimenter, planifier, organiser et proposer à chacun de trouver sa place dans la construction d'un avenir désirable qui garantit la santé, la qualité de vie de nos habitants et le développement de notre territoire.

Découvrez dans ce guide les priorités et les actions portées par Châteauroux Métropole, ainsi que des conseils pratiques pour que chacun d'entre vous puisse agir au quotidien !

**Gil Avérous,**

Maire de Châteauroux

Président de Châteauroux Métropole

# SOMMAIRE

↳ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ?	p. 4
↳ LES THÉMATIQUES	p. 4
• Transition énergétique des bâtiments	p. 8
• Biodiversité et paysage	p. 12
• Déplacements au quotidien	p. 16
• Déchets et économie circulaire	p. 20
• Agriculture et Alimentation	p. 24
• Santé environnementale	p. 28
↳ EN RÉSUMÉ	p. 31



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,  
POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ?

## La transition écologique, pourquoi s'en préoccuper ?

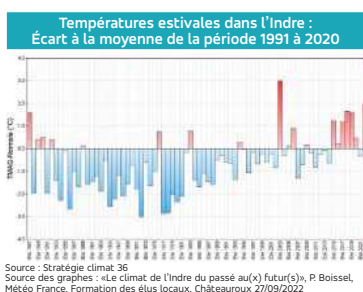
L'augmentation de la température à la surface du globe est une réalité : aujourd'hui **la température moyenne planétaire a progressé d'environ 1,6°C** par rapport à l'ère préindustrielle (1850-1900).

L'année 2023 a été la plus chaude que notre Terre ait connue depuis le début des relevés de température. La température terrestre, mais aussi celle des océans présentent des hausses spectaculaires.

Ce phénomène s'explique par un effet de serre additionnel causé par les activités humaines. La concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère augmente, et un trop-plein d'énergie que nous produisons ne peut pas être absorbé.

La perturbation des grands équilibres écologiques s'observe déjà en France. Dans l'Indre, les projections climatiques prévoient en particulier :

- **Un net réchauffement** - particulièrement marqué en été, avec une accentuation (en fréquence et en intensité) des phénomènes extrêmes (vagues de chaleur, nuits tropicales, journées chaudes).
- Sur les précipitations, une accentuation des contrastes saisonniers, avec **des périodes sans pluie plus longues**, qui pourraient s'étendre d'avril à septembre.
- **Un assèchement global, avec des sols de plus en plus secs** et des débits des cours d'eau en baisse.

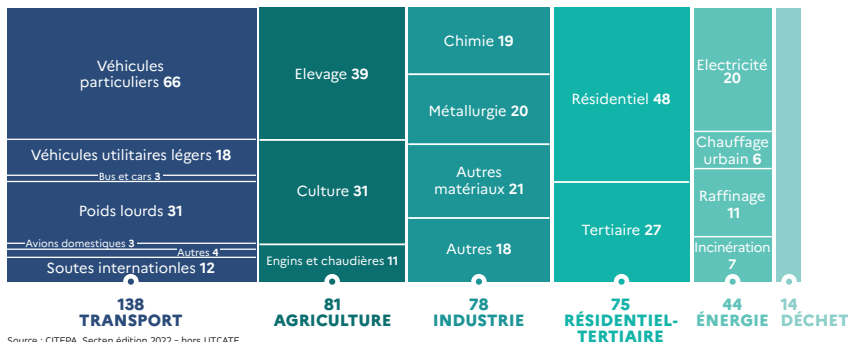


### Face à cela, nous avons besoin à la fois

1. **D'atténuer les causes** : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à nos modes de vie.
2. **De s'adapter localement aux conséquences du dérèglement climatique**, déjà présentes et à venir.

Il est aujourd'hui scientifiquement prouvé que c'est bien l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dans toutes les activités de notre société et tous les gestes de notre quotidien qui causent ce dérèglement climatique.

En France, par exemple, les principales activités émettrices de GES sont les suivantes :



Source : CITEPA, Secteur édition 2022 - hors UTCATF

## Le saviez-vous ?

L'empreinte carbone d'un Français est estimée à 9,2 t CO<sub>2</sub> équivalent par habitant en 2022. 75% de notre empreinte concernent nos déplacements, notre habitat et notre alimentation.

Les études scientifiques démontrent que pour limiter l'augmentation de la température sur terre à moins de 2°C, notre empreinte ne devrait pas dépasser 2 t CO<sub>2</sub> équivalent par habitant en 2050.

La transition écologique vise donc à proposer un chemin pour réussir collectivement à réduire notre empreinte environnementale et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable.

**MOINS DE GAZ À EFFET DE SERRE**  
- 138 millions de tonnes environ d'ici 2030

**MOINS DE PRESSION SUR NOTRE BIODIVERSITÉ**  
1,4 millions d'hectares à restaurer

**UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES ESSENTIELLES**  
- 10 % de consommation d'eau

Source : Secrétariat Général à la Planification écologique - Synthèse du Plan - Juillet 2023





# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

# Transition énergétique des bâtiments

## Le saviez-vous ?

Les ressources fossiles (gaz, pétrole, charbon) sont limitées et de plus en plus coûteuses à extraire. Elles sont la cause principale des émissions de gaz à effet de serre (GES), et donc du dérèglement climatique, et aucune n'est produite en France. Nous sommes aujourd'hui dépendants de ces énergies pour l'électricité, le chauffage et le refroidissement de bon nombre des bâtiments.

- À Châteauroux Métropole, plus de 80% des résidences principales du territoire seront à rénover d'ici à 2050 pour améliorer l'isolation thermique.
- 60% des résidences de l'Agglomération sont chauffées au gaz ou au fioul.

## Nos priorités

1. **Renforcer notre sobriété énergétique** (= consommer moins) réduire de 25% la consommation d'énergie du territoire d'ici à 2030\*.
2. **Développer la production locale d'énergies renouvelables** atteindre 27% d'énergies renouvelables dans notre consommation totale d'énergie d'ici à 2030\*.

\* Priorités et objectifs établis par Châteauroux Métropole dans son PCAET et son Schéma directeur des énergies renouvelables.

## Que fait Châteauroux Métropole ?

- La Ville de Châteauroux et les communes de l'Agglomération ont déjà engagé la **rénovation thermique de plusieurs écoles maternelles et élémentaires**. Isolation thermique par l'extérieur, changement des menuiseries et installation de pare-soleil, rénovation de l'éclairage intérieur, etc. Ces actions permettent d'améliorer le confort des enfants et encadrants, été comme hiver. À Châteauroux, les écoles élémentaires Michelet et Jules-Ferry ont par exemple été rénovées en 2022 et 2023. Les écoles de Déols et d'Ardentes ont aussi lancé des projets de rénovation.
- L'Agglomération a adopté fin 2022 un **plan de sobriété énergétique** : 20 actions concrètes dédiées aux économies d'énergie ont été définies, comme la baisse de la consigne de chauffage à 19°C dans

les bâtiments publics, l'optimisation de l'éclairage public, etc. Des mesures qui seront poursuivies dans la durée.

- En Avril 2023, la SEM EneR Centre-Val de Loire et Châteauroux Métropole ont créé ensemble une société commune, la **SAS Châteauroux Métropole Energies**. D'ici à 2025, cette société installera des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et des ombrières sur des parkings de l'Agglomération.
- L'Agglomération développe et étend également des **réseaux de chaleur urbains**, et des projets de géothermie comme celui du centre nautique Balsan'éo, ou du quartier St-Jean/St-Jacques. Le bois-énergie constitue la principale énergie renouvelable utilisée sur le territoire.
- La Ville de Châteauroux, ainsi que la plupart des communes de l'Agglomération, comme Luant ou Le Poinçonnet, utilisent exclusivement (ou majoritairement) des **éclairages LED pour l'éclairage public**.



### -Et moi, comment puis-je agir ?-

**Pour consommer moins d'énergie chez vous, soyez attentifs aux bons gestes ! Par exemple :**

- Laver le linge à 30°C dépense 3 fois moins d'énergie qu'à 90°C.
- Couvrir les casseroles pour la cuisson permet d'économiser 25% de gaz ou d'électricité.
- Entretenir votre chaudière, vos radiateurs, permet d'éviter plus de 10% de sur-consommation.
- Maintenir le chauffage à 19°C et le réduire pendant vos absences peut réduire de 7% la consommation d'énergie liée au chauffage.

**Vous souhaitez vous lancer dans la rénovation de votre logement ? Avoir des conseils pour installer des panneaux solaires ?**

L'ADIL36 ([www.adil36.org](http://www.adil36.org) - 02 54 27 37 37) et le service Habitat de Châteauroux Métropole ([service-habitat@chateauroux-metropole.fr](mailto:service-habitat@chateauroux-metropole.fr) - 02 36 90 50 50) sont à votre disposition pour vous accompagner sur ces questions, connaître les aides disponibles, etc.

Sources : <https://territoiresaufutur.org/> - diagnostic Châteauroux Métropole Estimation Performance Energétique - Parc Résidentiel Français, ADEME, Yassine Abdelouadoud, 2022 - Recensement de la population, INSEE, 2019





## BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE

# Biodiversité et paysage

## Le saviez-vous ?

Nous, humains, dépendons directement de l'état de la nature qui nous entoure pour bien vivre : animaux, végétaux, eau, air. Aujourd'hui, les activités humaines influent sur des changements d'utilisation des terres, de l'eau, sur la pollution ou encore le changement climatique et entraînent le déclin accéléré de nombre d'espèces.

- La Ville de Châteauroux offre aujourd'hui une surface de 46m<sup>2</sup> d'espaces-verts d'agrément par habitant.
- L'Agglomération de Châteauroux Métropole compte plus de 28 000 hectares de terres agricoles. Une opportunité unique de faire coexister une activité agricole nourricière et une biodiversité préservée !

## Nos priorités

1. Protéger et réimplanter des zones végétales propices à la biodiversité, en ville comme à la campagne (arbres, micro-forêts, haies).
2. Connaître, faire connaître et développer la biodiversité végétale et animale déjà présente.
3. Améliorer l'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées, et protéger nos ressources en eau potable.

## Que fait Châteauroux Métropole ?

- Depuis 2021, Châteauroux est **labellisée quatre fleurs par le jury national Villes et villages fleuris** : la nature s'invite dans la ville dans de nombreux lieux comme le parc Balsan ou Belle-Isle. Les communes de Déols ou de St-Maur sont aussi **labellisées trois fleurs**.
- Conscients de l'importance de développer des îlots de fraîcheur grâce à la végétation, la Ville et les communes de l'Agglomération mènent plusieurs **projets de végétalisation de cours d'écoles**. Celles du groupe scolaire François-Rabelais au Poinçonnet, de l'école Jean-Moulin à Châteauroux ou encore de l'école élémentaire Paul-Langevin à Déols bénéficieront de nouveaux aménagements en 2024.

- La Ville de Châteauroux a revu depuis plusieurs années ses méthodes de gestion au quotidien des espaces naturels, pour diminuer l'utilisation des engins motorisés. **Les prairies sensibles sont ainsi traitées en fauche tardive avec exportation** afin d'améliorer le potentiel d'accueil d'insectes utiles à l'agriculture, et notamment les pollinisateurs. La tonte différenciée fait également partie des méthodes qui permettent de réduire les heures de machine. Plus récemment, **la Ville a mis en place l'éco pâturage, sur la parcelle de la Peupleraie**. C'est une méthode idéale pour continuer à améliorer la biodiversité du lieu, maintenir une prairie et éviter l'apparition de ronces, diminuer le recours aux engins motorisés et améliorer la fertilité du sol grâce aux déjections des animaux. Réalisé avec des moutons en liberté, qui partagent l'espace avec les promeneurs de la vallée de l'Indre, c'est une aussi une façon de **reconnecter les habitants avec la nature et la ruralité**.
- Les habitants bénéficient également de plusieurs sites remarquables en terme de biodiversité : la forêt domaniale de Châteauroux (5 300 ha), l'écomparc des Chénevières (22 ha), ou encore la vallée de l'Indre.
- Châteauroux Métropole a mis en place en 2022 un **Atlas de la Biodiversité, avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)**. Ce projet ambitieux à l'échelle d'une agglomération nous permet d'avoir une vision globale de toutes les espèces présentes sur notre territoire.
- En ce qui concerne la protection de nos zones de captage d'eau potable : Châteauroux Métropole, en association avec les collectivités de Buzançais et le Syndicat des eaux de Levroux, propose depuis 2023 aux exploitants agricoles présents dans les aires d'alimentation des zones de captage de Montet-Chambon à Déols et Les Carreaux à Ardentes de coopérer sur la mise en place de **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**. L'Agglomération a également planté **4 000 arbres et arbustes** autour de la zone de captage d'eau potable du Montet-Chambon.



## •Et moi, comment puis-je agir ?

**Dans votre jardin, éviter tous les produits chimiques** (insecticides, herbicides, etc.) et **privilégier le paillage naturel** pour protéger les plantes. **Planter des végétaux de différentes espèces** et de différentes hauteurs, de préférence d'origine locale et dont la floraison sera espacée dans le temps. **Évitez de tondre trop souvent** et trop à ras les pelouses.

**Mieux connaître la nature qui nous entoure** : les associations CPIE Brenne-Berry ou Indre Nature proposent par exemple des actions et des visites dans le département, inscrivez-vous !

Sources : Office français de la biodiversité





# DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN

## Déplacements au quotidien

### Le saviez-vous ?

Chaque semaine, un français passe en moyenne 10 heures dans ses déplacements. Tout comme pour le logement, le pétrole, utilisé pour le carburant émet des émissions de gaz à effet de serre, devient de plus en plus difficile à extraire et donc de plus en plus cher. À l'inverse, les « modes doux » de déplacements présentent de nombreux bénéfices : moindre dépendance aux pays producteurs, moins de dépenses pour les ménages, plus d'exercice physique pour une meilleure santé, etc.

- À Châteauroux Métropole, 81% des actifs utilisent principalement l'automobile ou un deux-roues motorisé pour aller au travail, pour un trajet de 5km en moyenne.
- En 2023, Châteauroux Métropole a connu 56 jours avec une qualité de l'air « inférieure à la moyenne », c'est environ 1 jour par semaine.

### Nos priorités

1. Promouvoir la fréquentation des lignes du réseau de bus gratuits.
2. Faciliter et développer l'usage du vélo, notamment pour les courtes distances (< 5km).
3. Soutenir le développement des véhicules électriques et du covoiturage.

### Que fait Châteauroux Métropole ?

- Depuis 2001, **les bus sont gratuits dans notre Agglomération** : les 12 lignes de bus HORIZON comptabilisent près de **5 millions de voyages par an**, une initiative encore précurseur en France et un véritable service public offert à tous les habitants.
- Châteauroux Métropole a largement développé les infrastructures cyclables sur tout le territoire : **plus de 160km de voies sont aujourd'hui disponibles**, entre les pistes cyclables, les bandes cyclables et les espaces partagés vélo/piéton. D'autres parcours de voies sont en cours d'étude notamment entre la Ville et certaines communes de l'Agglomération.

- Les journées « Tous à vélo » proposent des stages d'apprentissage, des ateliers pédagogiques sur les bienfaits du vélo. En mai 2023, **Châteauroux a obtenu le niveau « 3 vélos » du label « Ville à Vélo du Tour de France ».**
- Près de 35 bornes de recharges de véhicules électriques sont aujourd'hui disponibles à Châteauroux Métropole, et plusieurs zones de covoiturage ont été créées sur l'Agglomération.



## ▪ Et moi, comment puis-je agir ?

**La première étape consiste à repenser vos trajets quotidiens :** en 20 minutes, vous pouvez faire environ 2km à pied, ou 5km à vélo.

- Est-ce possible pour certains de vos trajets ? Certains jours de la semaine ?

### Tester l'écoconduite !

- Conduire sans à-coups ni surrégime.
- Maîtriser votre vitesse : rouler à 110km/h au lieu de 130km/h sur l'autoroute (cela vous fera perdre seulement 3 minutes sur un trajet de 50km, et permet de réduire de 20% les émissions de GES liées à votre voyage).
- Stopper le moteur à chaque arrêt de plus de 20 secondes : cela consomme moins de carburant que de le laisser tourner au ralenti.

**S'informer sur les aides disponibles pour s'équiper :** Châteauroux Métropole propose une aide de 200€ pour acquérir un vélo à assistance électrique. La prime à la conversion, le bonus écologique mis en place par l'État peuvent également vous permettre de vous équiper.

Sources : <https://territoiresaufutur.org/>  
 Actifs (hors chômeurs) - Recensement de la population, INSEE, 2022  
 Prix du pétrole pour les ménages, Ministère de la transition écologique  
 Lig'Air - Association de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire





# DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

# Déchets et économie circulaire

## Le saviez-vous ?

Le modèle d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), déconnectée de ses impacts, doit évoluer vers un nouveau modèle d'économie circulaire, où les biens de consommation sont réparés, vendus, recyclés. Une fois sortis de notre logement, les déchets continuent à peser sur notre empreinte carbone, et leur bon tri et recyclage permet d'économiser des émissions de GES liées à notre consommation !

- Un habitant de Châteauroux Métropole produit en moyenne 291 kg de déchets par an (hors déchets occasionnels).
- 46% des déchets récoltés dans les poubelles de tri (bacs bleus ou jaunes) de notre Agglomération ne peuvent pas être recyclés.

## Nos priorités

1. Accompagner les habitants dans le compostage de proximité.
2. Améliorer la qualité du tri et accompagner tous les usagers vers les bons gestes pour la réduction des déchets.
3. Soutenir les initiatives locales en faveur de l'économie circulaire.

## Que fait Châteauroux Métropole ?

- Informer les usagers sur **les bons gestes de réduction et de tri de leurs déchets**, les orienter vers les Points d'apport volontaire (PAV), les déchetteries et les circuits de collecte dédiés à chaque type de déchet. **Une information complète et personnalisée** est disponible sur le site et sur l'application de Châteauroux Métropole.
- Pour répondre à la loi en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Châteauroux Métropole s'est engagé dans le tri des biodéchets des ménages, à travers la mise en place du **compostage de proximité**. Les déchets organiques (biodéchets) sont une excellente source de production de compost, qui permet ensuite d'enrichir les sols. À l'échelle de l'Agglomération, plus de 20 000 foyers pourront être équipés d'un composteur individuel courant 2024, et plus de 15 000 logements bénéficieront de sites de compostage partagés installés dans les immeubles collectifs ou sur le domaine public.



## • Et moi, comment puis-je agir ?

■ **Être vigilant au gaspillage alimentaire**, qui représente encore 29 kg par an et par Français. Saviez-vous qu'un produit qui indique « à consommer de préférence avant » (DDM) peut encore être consommé après cette date ? Avant de le jeter, observez, sentez, goûtez !

■ Pour réduire **vos déchets d'emballages**, le vrac est une bonne solution. De plus en plus de commerçants vous permettent d'apporter vos sacs en tissus ou contenants à remplir, essayez !

■ **Respecter les consignes de tri** : depuis 2021, les nouvelles consignes sur notre Agglomération sont alignées avec ce qui se fait partout en France : **TOUS les EMBALLAGES ET PAPIERS collectés dans les poubelles de tri (bacs bleus, ou jaunes) pourront être recyclés dans les filières de recyclage**. Les pots de yaourts et les films de plastique souples peuvent donc être collectés. En revanche, les petits objets (stylos, brosses à dents, etc.) ne pourront pas être recyclés et doivent être déposés dans la poubelle noire. En cas de doute, mieux vaut jeter votre déchet dans la poubelle noire plutôt que de risquer de perturber le tri et le recyclage.

■ **Composter les biodéchets** : ce sont tous les déchets non dangereux de jardin (feuilles, branchages, tonte), les déchets alimentaires (restes de plats), et les déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, etc.). Ils représentent jusqu'à un tiers de nos poubelles !

■ Enfin, pour réduire vos déchets occasionnels, vous pouvez **réparer** (le Bonus Réparation mis en place par l'État, permet notamment d'obtenir une aide financière sur la réparation de produits électriques et électroniques, mais aussi de textiles et de chaussures), **acheter des produits de seconde main**, ou donner ce dont vous n'avez plus l'usage.

Sources : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (Châteauroux Métropole)

Diagnostic de l'étude d'optimisation de service public de collecte de déchets Châteauroux Métropole (Sia Partners – Cereg), 2023

Guide CITEO Coûts et performances de la collecte sélective des emballages ménagers et papiers, 2023





AGRICULTURE  
ET ALIMENTATION

# Agriculture et Alimentation

## Le saviez-vous ?

L'alimentation pèse aujourd'hui 25% de l'empreinte carbone des Français. 85% de l'impact de ce que nous mangeons vient des méthodes de production de l'agriculture, qui pèsent bien plus sur l'environnement (utilisation d'engrais, de carburant, d'eau) que le transport ou les emballages.

- Notre territoire est un territoire agricole dynamique, avec 28 000 ha de terres agricoles. Pour autant, moins de 10% des productions faites sur place bénéficient aux consommateurs locaux, et 86% des terres sont utilisées pour produire de l'alimentation animale (céréales, fourrages).
- 5% de la surface agricole utile productive de l'Agglomération est labellisée Agriculture biologique (versus 8,9% sur le territoire national).

## Nos priorités

1. Transformer la restauration scolaire pour garantir toujours plus de qualité et de produits bio et locaux.
2. Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.
3. Soutenir les modes d'agriculture durables et nourriciers sur notre territoire.

## Que fait Châteauroux Métropole ?

- La Ville de Châteauroux nourrit **2 500 convives chaque jour**. Les repas sont confectionnés avec plus de 49% de produits bio et/ou labellisés (commerce équitable, AOP, label rouge, etc.). Un grand projet de refonte de la restauration a été initié en 2023, pour relocaliser les cuisines au plus proche des élèves, et cuisiner des produits bruts, le matin même pour le midi.
- Plusieurs communes de l'Agglomération, ainsi que la Ville de Châteauroux, travaillent également avec l'association locale « Cagette et Fourchette » pour s'approvisionner auprès de producteurs du département et participer au développement économique du territoire.

- Plusieurs actions sont menées dans les différents offices de restauration de l'Agglomération **pour réduire le gaspillage et donner les produits qui n'ont pas pu être consommés sur place ou les valoriser**. Par exemple, la Ville du Poinçonnet organise des actions de sensibilisation auprès des élèves et des encadrants.
- Enfin, la Ville de Châteauroux est labellisée « **Territoire de commerce équitable** ». Elle s'engage ainsi à s'approvisionner en produits issus du commerce équitable (bananes, café, chocolat, etc.), et à promouvoir des actions autour du commerce équitable pour sensibiliser les enfants et les habitants.



### •Et moi, comment puis-je agir ?

■ **Limiter votre consommation de viande et de produits laitiers, qui représente aujourd'hui 60% de l'empreinte de notre alimentation.** Riches en fibres, en protéines végétales, les légumes secs sont aussi sources de vitamines et de minéraux. Associés à des céréales pour constituer une assiette équilibrée, ils peuvent être une alternative à la viande et au poisson. Avec l'avantage de contenir moins de matières grasses !

■ **Privilégier les produits bio,** qui seront à la fois meilleurs pour l'environnement, mais également pour votre santé.

■ **Soutenir le local :** en achetant sur les marchés des communes, par exemple ! Plusieurs structures et initiatives locales permettent aussi de faire des choix plus vertueux pour notre alimentation, tout en soutenant les agriculteurs de notre territoire. Vous pourrez en retrouver quelques-unes sur notre site Internet (page Transition écologique/Agriculture et Alimentation).

Source : ADEME – Guide d'une alimentation plus durable en 10 questions





SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

## Le saviez-vous ?

La qualité de l'air, à l'intérieur et à l'extérieur de nos lieux de vie, constitue un enjeu sanitaire majeur. Malgré les progrès enregistrés au cours de ces 20 dernières années, il reste beaucoup à faire. Les perturbateurs endocriniens, notamment, présents dans notre environnement, provoquent des troubles de santé importants.

- En 2023, Châteauroux Métropole a connu 56 jours avec une qualité de l'air « inférieure à la moyenne », c'est environ un jour par semaine.

## Nos priorités

1. Mettre en place des mesures pour réduire l'exposition des publics les plus fragiles aux perturbateurs endocriniens, notamment dans les établissements de petite enfance.
2. Informer les habitants, et promouvoir des actions qui visent à améliorer la qualité de l'air extérieur.
3. Accompagner les nouvelles problématiques de santé liées à notre climat et à notre environnement.

## Que fait Châteauroux Métropole ?

- Lig'Air (association de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire) informe chaque jour de la qualité de l'air mesurée sur notre territoire. Vous pouvez la consulter directement sur leur site. Les personnes souffrant d'allergies respiratoires peuvent également consulter les informations transmises par Châteauroux Métropole ou par Lig'Air pour connaître les alertes de pics de pollens.
- En 2022, l'Agglomération a signé la Charte « **Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens** ». Des formations ont été menées en 2023 auprès de nombreux agents notamment sur les sites accueillant les jeunes publics. Les crèches municipales de la ville de Châteauroux ont ainsi par exemple déjà mis en place des mesures concrètes pour supprimer le plastique dans les ustensiles liés à l'alimentation, les jouets, etc. Une conférence est également prévue à Déols en 2024, ainsi que des formations dans les autres communes de l'Agglomération.



## Et moi, comment puis-je agir ?

**Réduire l'usage de la voiture** : une des principales causes de la pollution de l'air provient des émissions de particules générées par l'abrasion des pneus et des plaquettes de frein. Et, contrairement aux idées reçues, un conducteur en voiture est plus exposé à la pollution qu'un cycliste.

**Optimiser votre chauffage** : pour le chauffage au bois notamment, remplacez un insert ou un ancien poêle par un équipement plus performant. Brûlez du bois bien sec et de qualité.

### Et pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens :

- Pour cuisiner, laver et éplucher les légumes et fruits non bio : conserver et réchauffer vos aliments dans des récipients en verre ou en céramique plutôt qu'en plastique.
- Pour faire le ménage : privilégier les produits d'entretien bios ou naturels, comme le savon de Marseille, et réduisez l'usage de détergents.
- Pour les cosmétiques, choisissez des produits bios qui excluent les perturbateurs endocriniens.

Source : Lig'Air - Association de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire - Librairie ADEME - se déplacer au quotidien.



## En résumé

### Quelques chiffres clés, en 2023

- **2,3 millions d'euros de primes allouées** aux ménages pour la rénovation (OPAH Agglo, Prim'Renov) de leurs logements, pour 10 millions d'euros de travaux réalisés.
- **9% des besoins de énergie** de notre Agglomération sont couverts par une production locale d'énergie renouvelable.
- **Près de 5 millions de voyages par an sur les lignes de bus HORIZON, et 163 km de voies cyclables disponibles** (pistes, bandes et espaces partagés piéton/vélo).
- Chaque habitant génère **291 kg de déchets résiduels** par an, collecté et traité par le SYTOM36.
- **49% des produits utilisés pour la restauration scolaire de la ville de Châteauroux sont labellisés** (bio, label rouge, AOP, etc.).
- **46m<sup>2</sup> d'espaces-verts d'agrément par habitant**, dans la Ville de Châteauroux.

### Pour en savoir plus

- Le site internet de Châteauroux Métropole / Territoire / Transition écologique.
- La plateforme **Territoires au futur** qui détaille un diagnostic de notre territoire face à la transition écologique.
- Les **informations et livrets de l'ADEME**, sur le site Agir pour la transition.
- La démarche **Stratégie Climat 36**, initiée en 2022 par le Préfet de l'Indre, le Conseil départemental de l'Indre et l'ADEME.

**Contact :**

[transitionecologique@chateauroux-metropole.fr](mailto:transitionecologique@chateauroux-metropole.fr)



**CHÂTEAUX  
MÉTROPOLÉ**

**Contact :**

Châteauroux Métropole

02 54 08 33 00

[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)